

*Projet présenté par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Véronique Pürro, Pierre Losio, Renaud Gautier, Alain Charbonnier, Laurence Fehlmann Rielle, Geneviève Guinand Maitre, Virginie Keller, Lydia Schneider Hausser et Loly Bolay*

*Date de dépôt : 18 mai 2009*

## **Projet de loi**

### **chargeant le Conseil d'Etat de revoir le financement de la Fondation du stade de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Financement pour 2010**

Le Conseil d'Etat est autorisé à soutenir financièrement la Fondation pour le stade de Genève jusqu'à concurrence de 500 000 F pour 2010.

#### **Art. 2 Aide financière pour les années suivantes**

Au plus tard pour juin 2010, le Conseil d'Etat est chargé de veiller à ce que la Fondation du stade de Genève trouve de nouvelles sources externes d'aides financières et de présenter au Grand Conseil un business plan et un projet de loi, prenant en compte ces aides, pour assurer la suite du financement de la Fondation du stade de Genève.

#### **Art. 3 Durée**

La présente loi déploie ses effets dès son adoption et jusqu'au 31 décembre 2010.

## *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Mesdames et  
Messieurs les député-e-s,

En février 2009, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil un projet de loi accordant une aide financière de près de 9 millions de francs (8 980 000 F) pour assurer le financement de la Fondation du stade de Genève pour la période 2009 – 2012 (PL 10433).

Pour rappel, lorsque le Grand Conseil a été amené à se prononcer sur le principe de construction du stade, le Conseil d'Etat avait présenté ce projet comme étant quasi sans conséquences financières pour les collectivités publiques. Les financements externes étaient assurés et le business plan démontrait la viabilité financière de l'infrastructure.

Très vite, cette promesse gouvernementale s'est hélas avérée erronée.

A ce jour, plus de 100 millions de francs d'argent public a été consacré pour participer à la construction et faire fonctionner le stade de Genève.

En étudiant sa nouvelle proposition de financement public pour les quatre ans à venir, il est très vite apparu, d'une part, que le problème de financement n'était pas réglé sur le long terme et, d'autre part, que le Conseil d'Etat n'avait ni pris en compte la réelle volonté du Comité Praille de lancer un nouveau référendum, ni examiné avec tout le sérieux nécessaire les soutiens qui pourraient être apportés par certains partenaires.

Fort de ses succès précédents (initiative populaire « pour un stade raisonnable », référendum contre l'octroi d'un crédit municipal de 2,5 millions de francs), le Comité Praille a déjà annoncé sa volonté de constituer une large coalition référendaire contre la proposition de financement du Conseil d'Etat. Il est à parier qu'en période de crise et de difficultés financières, à la veille des élections cantonales, un tel référendum n'aurait aucun mal à trouver des soutiens et à aboutir. Ce scénario fragiliserait d'autant plus et inutilement la Fondation du stade de Genève.

S'agissant des soutiens qui pourraient être accordés par des partenaires externes, il est ressorti, notamment lors de l'audition de Servette Football Club (SFC), que la Fondation pour le stade de Genève n'avait pas examiné pleinement la piste des financements privés.

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est impératif de demander au Conseil d'Etat de reprendre le dossier, afin que la Fondation pour le stade de Genève examine toutes les possibilités de soutiens privés, puis de revenir rapidement avec une nouvelle proposition de financement.

Tel est l'objectif du présent projet de loi qui, en lieu et place du projet de loi 10433, autorise par ailleurs le Conseil d'Etat à verser 500 000 F à la Fondation pour le stade de Genève pour assurer son fonctionnement en attendant l'adoption d'un nouveau plan de financement.